



PRÉFECTURE DE LA MEUSE
40, RUE DU BOURG — 55012 BAR-LE-DUC CEDEX
TÉL. : 03 29 77 55 40 — TÉLÉCOPIE : 03 29 79 64 49
CONTACT : BENOÎT JAQUET

ANTENNE DE BURE
LE LAVOIR — RUE DES ORMES — 55290 BURE
TÉL. 03 29 75 98 54 — e-mail : benoit.jaquet@meuse.pref.gouv.fr
www.clis-bure.com

LE 8^È RAPPORT
DE LA COMMISSION NATIONALE
D'ÉVALUATION

RÉUNION DU 12 NOVEMBRE 2002

COMITÉ LOCAL
D'INFORMATION ET DE SUIVI



RÉUNION DU 12 NOVEMBRE 2002

LE 8^E RAPPORT DE LA COMMISSION NATIONALE D'ÉVALUATION



M. GUILLAUMONT

M. GUILLAUMONT (professeur honoraire de chimie-radiochimie à l'Université Paris Sud Orsay) était accompagné de MM. DUPLESSY (directeur de recherche au CNRS), LEFEVRE (conseiller scientifique du CEA), SCHAPIRA (directeur de recherche émérite au CNRS) et PORTAL (secrétaire scientifique de la CNE).

SOMMAIRE

- Présentation du 8ème rapport de la CNE	5
Séparation-transmutation	5
Stockage géologique	6
Conditionnement-entreposage	8
●	
Discussion	10
Election du vice-président du CLIS	28

Le sous-titrage est du fait du Comité Local d'Information et de Suivi

PRESENTATION DU 8^e RAPPORT

Monsieur Robert GUILLAUMONT – Membre de la Commission Nationale d'Évaluation

Mesdames, Messieurs, je vais vous présenter les grandes lignes du rapport de la Commission Nationale d'Évaluation pour l'année 2002. Pour ce faire, je vais envisager d'une façon très générale les conclusions et les perspectives jusqu'en 2006 et je demanderai, selon les questions que vous poserez et j'espère qu'il y en aura de nombreuses, à mes collègues qui sont présents de répondre à vos questions sur les points que vous voudrez bien nous soumettre. MM. LEFEVRE, SCHAPIRA et DUPLESSY représentent un certain nombre de spécialités qui couvrent les trois axes de recherches de la loi.

Ce rapport a été rédigé en mai/juin de cette année, mais il n'a été présenté au Gouvernement et à l'Office Parlementaire qu'au mois de septembre. Ceci est dû au fait que, à l'époque où traditionnellement nous présentons le rapport, au mois de juin, il y avait eu un changement de Gouvernement et une réorganisation de l'Office Parlementaire d'Études des Choix Scientifiques et Technologiques.

Tout d'abord, je vais examiner la physionomie générale de ce rapport : comme vous le savez, la loi impose trois axes de recherche et voici ce que l'on peut dire d'une façon assez générale sur ces trois axes.

Pour ce qui concerne le premier axe, la séparation et la transmutation, nous pouvons dire que les recherches qui concernent la séparation de certains des éléments des combustibles usés ont bien progressé. Je vais y revenir tout à l'heure en vous donnant plus de détails. Pour ce qui concerne le strict domaine de la transmutation nous constatons un retard ou plutôt un glissement par rapport aux prévisions qui avaient été données les années précédentes. Ces prévisions figurent dans un document qui s'appelle « Stratégies et Programmes des Recherches » et qui est émis tous les ans par le Ministère de la Recherche.

Pour ce qui concerne le deuxième axe de recherche, le stockage en formation géologique profonde, la CNE constate un retard qui

est assez notable sur les recherches qui doivent se développer.

Pour le troisième axe qui concerne conditionnement et entreposage de longue durée, nous pouvons dire que, après une période de quelques années où il y avait quelques incertitudes sur l'avancement des recherches, désormais les perspectives sont favorables et je vais y revenir dans un instant.

SÉPARATION-TRANSPUTATION

Premier point : la séparation de certains éléments des combustibles usés. C'est un domaine de recherche qui est commun à deux concepts qui sont le concept de séparation et le concept de conditionnement spécifique d'éléments une fois qu'ils sont séparés.

La faisabilité scientifique des procédés est prouvée. Je vous rappelle qu'il s'agit, à la suite d'un procédé dont vous avez entendu parler, qui s'appelle le procédé PUREX, et qui permet de séparer aujourd'hui l'uranium et le plutonium des combustibles usés, de séparer en modifiant certaines étapes de ce procédé, trois éléments : le neptunium, le technétium et l'iode. Et puis, à l'aide de procédés qui sont des procédés nouveaux sur lesquels il y a eu de nombreuses recherches, de séparer deux éléments qui ont une radiotoxicité ou un inventaire de radiotoxicité assez important qui sont l'américium et le curium.

Vous trouverez dans le rapport, des détails sur ces procédés qui portent des noms bizarres. La CNE est consciente que de très gros progrès ont été faits et qu'aujourd'hui, en mettant en œuvre la faisabilité technologique, en 2006 nous aurons des résultats très tangibles et très positifs.

La faisabilité technique consiste à passer de l'échelle du laboratoire à une échelle un petit peu plus réaliste. Ceci demande des moyens lourds. Ces moyens lourds ont été identifiés et ces recherches se développeront maintenant à Marcoule dans des installations qui sont des installations très importantes de recherches pour travailler sur de la matière radioactive, les laboratoires d'Atalante.

Il reste en gros deux ans, 2003-2004 et le

début de 2005, pour passer du stade du laboratoire à un stade de faisabilité technique où seront mis en œuvre des appareils qui préfigurent ce que pourraient être des appareils de type industriel. Un autre point qui concerne la séparation est d'étudier avec les industriels des solutions de gestion des produits séparés. Quel est le problème ? En 2006, comme je vous l'ai dit, nous pensons que ces recherches auront abouti avec succès. Le problème est donc : « Que fait-on à partir du moment où nous saurons séparer les éléments ? » Autrement dit, comment peut-on passer d'une échelle relativement modeste en 2006 à une échelle un peu plus importante.

C'est un point que la CNE a soulevé parce que lorsqu'en 2006, le Parlement devra prendre des décisions, il faudra qu'il puisse fonder sa réflexion sur des dossiers qui soient correctement étayés. C'est pourquoi la CNE demande que ce dernier point soit examiné.

Pour ce qui concerne la transmutation, actuellement il y a de nombreuses études qui sont développées pour aboutir à un dossier qui serait un dossier de faisabilité de ce que l'on appelle un démonstrateur de système hybride. Un système hybride est un système qui couple un accélérateur de particules, une cible de spallation et un massif sous-critique. Ces études se développent correctement actuellement et en 2006 ce dossier de faisabilité d'un démonstrateur devrait être prêt.

Je dois ajouter à ces trois points que des recherches sont également conduites sur les cibles de transmutation qui, dans un certain sens, rejoignent des études dont je vous parlerai tout à l'heure qui concernent les actinides.

Pourquoi avons-nous un souci ? Nous voyons mal comment se développeront les études à la suite de ce dossier de démonstration. En principe, elles devraient se développer, et c'est ce que la CNE soutient, dans le cadre d'une coopération européenne. Les choses étant ce qu'elles sont au niveau européen, le soutien financier n'est pas toujours celui que l'on attend et, en fait, ici il manque plutôt une décision de principe.

En effet, la transmutation, telle qu'elle se dessine maintenant, mais mon collègue SCHAPIRA pourra vous en dire un petit peu plus si vous le souhaitez par la suite, est d'une

certaine façon liée au futur de ce que sera le nucléaire. Ce n'est pour l'instant qu'un concept : avant qu'il ne devienne une stratégie, il y a un certain nombre d'années qui s'écouleront et tout cela ne peut pas être vu sans avoir une vision du nucléaire du futur.

Pour faire des recherches telles que celles qui sont conduites actuellement, il manquait un outil, le réacteur Phénix. Phénix est un réacteur à neutrons rapides qui est à Marcoule et celui-ci est en cours d'examen pour un redémarrage. Il y a déjà quelque temps que la communauté scientifique attend ce redémarrage qui est lié à des autorisations de sûreté. Nous pensons que les expériences pourront commencer l'année prochaine. Ceci fait qu'il y a un petit frein sur cet avancement des recherches sur la transmutation.

STOCKAGE GÉOLOGIQUE

Passons maintenant au stockage en formation géologique. La CNE, dans le rapport qu'elle a publié, réaffirme que le stockage en formation géologique est une stratégie qui est quasiment incontournable, en tous les cas pour certains déchets, que nous pouvons dès à présent considérer comme des déchets ultimes. À quoi pensons-nous lorsque nous disons cela ? Aux déchets B, c'est-à-dire à des déchets de moyenne activité qui renferment des radionucléides à vie longue. Mais cela ne veut pas dire que la CNE considère que nous sommes prêts à faire l'enfouissement des déchets B. Les déchets B ne pourront être mis en stockage que lorsque les colis de stockage pour ces déchets seront au point, c'est-à-dire permettront d'assurer la sûreté. Ce domaine de recherches, nous allons le retrouver dans l'axe 3 et je vous en parlerai tout à l'heure.

La CNE avait demandé qu'un inventaire national des déchets à mettre dans un stockage soit réalisé. Le Gouvernement a donné son accord pour que cet inventaire soit fait. Il est en charge de l'ANDRA et nous attendons une première publication de cet inventaire vers 2004. De quoi s'agit-il ? Il s'agit de disposer de l'inventaire des déchets et des colis de stockage associés qui iraient éventuellement dans un stockage. Il ne s'agit pas de comptabiliser ce qui est actuellement en cours, évidemment,

puisque cela est connu. Ce qui est un peu moins connu, ce qui demande un inventaire, c'est de savoir par rapport à la situation actuelle et par rapport à la situation qui va se développer pendant les années qui viennent, ce que l'on aura à gérer dans quelques dizaines d'années.

Le stockage en formation géologique dépend beaucoup de l'avancement des recherches qui sont liées à la réalisation du laboratoire de Bure. La CNE a quelques interrogations sur la rapidité avec laquelle les recherches pourront être développées dans ce laboratoire. Nous avons noté ici un certain nombre de points; tout d'abord, ce que nous attendons, à la suite de l'arrêt des recherches qui sont conduites dans ce laboratoire, c'est un nouveau programme de réalisation des essais, qui n'a pas encore été mis à jour par l'ANDRA. De quoi s'agit-il? Évidemment, à la suite des événements que vous connaissez, il y a nécessairement une réorganisation et une refonte des recherches avec probablement un nouveau calendrier. Ce que nous pouvons prévoir, encore que les dates ne soient pas toujours très précises, c'est que probablement la réalisation des galeries ne pourra avoir lieu qu'à partir de 2004. Or, la réalisation des galeries est un point qui est très important dans l'achèvement du laboratoire puisque c'est à travers ces galeries que l'on peut voir, in situ, si la couche géologique peut être qualifiée pour un éventuel stockage.

Les observations expérimentales pourront durer d'ici 2006, pendant deux ans. Que pouvons-nous prévoir? Les observations géologiques seront réalisées, il n'y aura pas de problème. Des expériences qui relèvent de la mécanique des roches par exemple pourront être faites. Mais les résultats qui pourraient être obtenus, par exemple concernant les transferts de fluides, la géochimie, la migration des radionucléides, vers 2006, ne seront que préliminaires.

La CNE a également examiné comment compenser le retard dans les recherches. Il ne s'agit pas pour la CNE de préconiser quoi que ce soit, mais plutôt de se poser des interrogations et, notamment, elle pense que l'exploration directe à travers les galeries du laboratoire est quelque chose d'incontournable, ne

serait-ce que pour voir s'il existe des discontinuités dans la couche d'argile. Autrement dit, il ne s'agit pas de changement de stratégie; d'ailleurs, on ne voit pas comment l'ANDRA pourrait faire! Notre réflexion a porté sur: « Pourrions-nous renforcer le programme expérimental à partir de la niche qui doit être creusée en haut de la couche du callovo-oxfordien? » Et à partir de cette niche pourrait-on faire des expériences? Pourrait-on également utiliser des techniques qui sont connues des pétroliers pour effectuer, éventuellement, de nouvelles mesures dans de nouveaux forages? Est-ce qu'il faut renforcer les travaux expérimentaux qui sont déjà conduits par l'ANDRA dans le laboratoire du Mont Terri qui est un laboratoire où les caractéristiques de l'argile sont assez proches de celles de Bure? Voilà donc un certain nombre d'interrogations de la CNE.

Faisant suite à ces interrogations, la CNE a noté un engagement de l'ANDRA. C'est un engagement qu'elle souhaitait, que vous avez peut-être décelé dans le rapport de l'année dernière. Un programme de forages hydrogéologiques complémentaires, principalement au sud du laboratoire, doit être entrepris. C'est un programme qui va se développer pour caler les modèles hydrogéologiques à l'échelle régionale, apporter d'autres renseignements de types diagraphies dans ces forages.

Vous voyez que le programme de recherches est en évolution. La CNE a reçu une lettre de l'ANDRA du 27 septembre; elle n'a pas eu le temps de l'examiner au fond.

L'autre point sur lequel la CNE n'a pas de pouvoir mais un regret, c'est que la réalisation d'un second laboratoire ne soit pas entreprise. La réflexion de la CNE est que si la loi demande un second laboratoire, elle n'impose pas la nature de la roche, ni que les deux ouvrages soient réalisés en même temps. Elle pense qu'il n'y aurait pas lieu de restreindre des possibilités d'implantation aux seuls sites granitiques. Voilà un point que vous trouvez également développé dans le rapport.

Lié à ces problèmes du second axe des recherches, ce qui est important et nécessite des recherches assez poussées, ce sont les recherches en modélisation. La modélisation est une méthode qui est essentielle pour faire

des prévisions du comportement d'un éventuel dépôt de colis dans une couche géologique. La modélisation qui est nécessaire pour mener à bien la prévision, se passe en deux temps. Il y a la mobilisation des phénomènes proprement dits, qui est relativement limitée et bien faite. Mais ensuite il faut enchaîner spatialement et temporellement la succession des phénomènes qui peuvent se produire et cela demande des outils informatiques et des logiciels pour conduire des simulations numériques complètes. La CNE a déjà attiré l'attention de l'ANDRA sur ce point dans les rapports précédents et elle note qu'il y a un début de réalisation avec la mise en place d'une plate-forme de simulation qui porte le nom d'Alliance. C'est un ensemble d'outils informatiques et de logiciels pour pouvoir modéliser l'enchaînement des phénomènes, ce qui donne de la crédibilité à la modélisation globale.

Une remarque par exemple : dans le dossier « 2001 Argile » que l'ANDRA a donné à la CNE et qui concerne ce que l'on appelle une première vérification de sûreté, c'est-à-dire un exercice méthodologique, la modélisation du comportement d'un stockage est un peu simplifiée, faute d'avoir des outils d'intégration pour conduire une simulation numérique complète.

La CNE pense qu'il faut disposer de moyens d'études pour modéliser les scénarios qui ont déjà été étudiés et d'autres scénarios que celui de l'évolution normale.

Le rôle de la CNE n'est pas de choisir les scénarios, c'est un problème de sûreté, mais de s'assurer que les outils qui sont nécessaires pour conduire les calculs ou pour bien comprendre les phénomènes soient en place.

CONDITIONNEMENT ENTREPOSAGE

Le troisième axe concerne le conditionnement des déchets et l'entreposage de longue durée. Il y a trois parties : d'abord des recherches sur les matrices de conditionnement des éléments séparés, puis celles sur des conteneurs de déchets pour l'entreposage de longue durée et le stockage, et enfin celles des installations d'entreposage de longue durée.

Voyons quelques points plus précis sur les

matrices de conditionnement des éléments séparés. Le conditionnement séparé est un concept qui consiste à dire : si nous faisons des conditionnements plus performants que ceux qui sont actuellement faits avec les verres pour mettre les produits de fission et les actinides, on augmente le temps de retour des radionucléides à la biosphère. Ces conditionnements sont possibles en cherchant par exemple des matrices céramiques. Le point commun à la transmutation et au conditionnement est la séparation.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? La faisabilité scientifique du conditionnement de certains éléments est établie. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que nous connaissons des matériaux dans lesquels nous pouvons introduire des éléments séparés qui ont des tenues – le juge de paix c'est la tenue à la corrosion par l'eau – meilleures que le verre.

De quelles matrices disposons-nous aujourd'hui sur lesquelles nous avons de bons résultats vis-à-vis de la lixiviation ? Ce sont des matrices pour l'iode et des matrices, qui sont en voie de finalisation ou de caractérisation, pour le césium et pour le technétium. Et puis il y a quatre matériaux pour confiner des actinides mineurs qui présentent les caractéristiques recherchées lorsque ces études ont commencé. Ces matrices portent des noms un peu compliqués et vous trouverez des explications à ce sujet dans le rapport. Ce sont essentiellement des copies de minéraux naturels dont nous savons qu'ils existent depuis très longtemps. Dans les années qui viennent, c'est-à-dire à partir de l'année prochaine, de 2003 jusqu'à fin 2005, va être entreprise la démonstration de la faisabilité technique de ces matrices. Il s'agit de passer, comme je l'ai dit tout à l'heure à propos des séparations, d'échantillons de matériaux qui sont de l'ordre de quelques centimètres cubes, à des échantillons plus gros, quelques centaines de grammes, dans lesquels on mettra des éléments très radioactifs comme du plutonium 238 qui a une période de quatre-vingts ans et une activité alpha très importante. Pendant ces deux années, la faisabilité technique sera engagée sur deux matrices. Vous entendrez parler par la suite d'une matrice qui porte le nom de zirconolite, qui est un oxyde un peu

compliqué, et d'une autre matrice qui sera probablement un phosphate de thorium associé à une monazite, qui sont des composés de type phosphaté.

Je passe maintenant aux problèmes des conteneurs pour les colis : tout d'abord quelque chose qui est important. La CNE s'est penchée sur la nature des colis qui pourraient aller en stockage. Elle a essayé d'y voir plus clair dans la terminologie qui était utilisée jusqu'à aujourd'hui. Nous avons proposé un certain langage – quand on a un bon langage, après on se comprend mieux – sur ce que nous appelons des colis primaires stockables, par exemple ceux qui sont faits aujourd'hui, des colis d'entreposage et des colis de stockage.

Les colis qui iraient en entreposage de longue durée, donc qui doivent avoir des caractéristiques particulières, seraient ou non des colis qui iraient en stockage. Tout à l'heure, quand je disais que nous pourrions mettre les déchets B dans un stockage, et c'est ce que nous pensons à la CNE, il est nécessaire d'avoir les colis de stockage appropriés.

Le CEA qui est responsable de la réalisation de ces recherches étudie actuellement ce que nous appelons des démonstrateurs fonctionnels. Ces démonstrateurs fonctionnels, sont simplement des maquettes, pas forcément à l'échelle 1, pour étudier le comportement des composants qui vont entrer dans la fabrication des conteneurs. Quels types de composants ? Par exemple, ceux qui permettent de fermer un conteneur de façon étanche. Il y a donc des problèmes de joints. Ou ceux qui permettraient de le rouvrir éventuellement.

Et ensuite vers 2004, le CEA s'est engagé à faire des prototypes en vraie grandeur et ces prototypes seront pour des déchets B et pour les combustibles usés ou irradiés.

Entreposage de longue durée : les études actuelles portent en premier sur les déchets de catégorie B et sur le combustible usé. Les recherches sont nécessaires pour résoudre les problèmes de dissipation de chaleur par les combustibles usés. On sait qu'il faudra les conserver avant de les placer en dépôt géologique pendant un temps qui porte sur des dizaines d'années, voire peut-être pour certains combustibles usés comme les MOX sur cent ans. Il faut bien étudier ces problèmes thermiques.

Pour les déchets de retraitement que l'on appelle « C », il s'agit des verres, qui sont essentiellement faits à La Hague. Leur entreposage se fait aujourd'hui à La Hague et nous pensons que les entreposages qui sont actuellement industriellement utilisés, seront suffisants pour attendre des temps nécessaires à l'ouverture d'un stockage.

Encore quelques considérations sur l'entreposage de longue durée. Les problèmes de concept d'entreposage sont en cours et ont été présentés à la CNE. Il s'agit ici essentiellement de problèmes d'ingénierie. Ces installations reposent sur des critères de conception qui sont la simplicité, la facilité de maintenance, la robustesse ou la résistance aux agressions de toutes natures. Ici les recherches ne mettent pas en œuvre de la recherche fondamentale, mais surtout de la recherche en technologies. Parmi les projets qui ont été présentés à la CNE, il y a des ouvrages qui sont soit en subsurface, par exemple à flanc de colline parce que c'est le plus simple évidemment pour entrer dans un entreposage, et des concepts également de surface.

Sur ce point, la réflexion de la CNE tient en deux points : la CNE pense qu'il serait intéressant d'envisager une colocalisation des installations d'entreposage et d'un dépôt géologique. Enfin, qu'une galerie d'entreposage prototype pourrait être utile tant pour s'entraîner, maîtriser l'ingénierie, qu'à des fins de démonstrations pour le public.

Voilà présentées assez rapidement les principales conclusions du rapport n° 8 et des recherches qui auront abouti en 2006.

Maintenant vous pouvez poser des questions et comme je vous l'ai dit, moi-même et mes collègues sommes prêts à répondre sur certains des points que vous souhaiteriez voir abordés.

Monsieur Bernard FITOUSSI — Préfet de la Meuse

Merci M. GUILLAUMONT. Je vous donne la parole pour les questions !

Monsieur Claude KAISER – Association Meuse Nature Environnement

Ce que j'ai déjà dit ici à plusieurs reprises se trouve confirmé en ce sens que les trois voies de la loi de 1991 qui nous étaient présentées au départ comme alternatives, sont désormais complémentaires puisqu'il paraît inéluctable qu'une fraction des déchets radioactifs soit enfouie et non pas stockée en sous-terrain. On parle des déchets B : gageons que la tranche non transmutable des déchets C suivra.

Or, dans le contrat de départ qui était proposé aux décideurs locaux, il était question de trois voies véritablement alternatives entre lesquelles nous devons choisir. Aujourd'hui le stockage souterrain, nous le savons, aura lieu.

Deuxième chose : il était question au départ de plusieurs sites permettant une comparaison. Il apparaît de plus en plus clairement que le deuxième site, s'il est trouvé un jour, ne sera malheureusement plus qu'un site alibi ou en tout cas nous aurons bien du mal à le faire arriver au même degré d'avancement que le site de Bure ; il y a gros à parier que si stockage souterrain il y a et il y aura puisque la CNE nous le dit, ce sera à Bure qu'il aura lieu. Par conséquent, ma question, M. GUILLAUMONT, ne s'adressera pas directement à vous puisque je n'ai pas de question en fait, j'ai parfaitement compris votre rapport. Elle s'adressera aux décideurs locaux présents ou représentés : puisque les termes du contrat de départ sur lesquels vous aviez engagé nos deux départements ne sont pas, ne sont plus respectés, loin s'en faut, qu'attendez-vous pour vous opposer à la poursuite des expérimentations à Bure ?

Monsieur Bernard FITOUSSI – Préfet de la Meuse

Merci Monsieur KAISER. Une question ! Monsieur HÉRISSE !

Monsieur Gérard HÉRISSE – ADECO, Association de Défense de l'Environnement du Centre Ornain

Dans les précédents rapports et à nouveau dans le rapport n° 8, les membres de la CNE font état d'absence ou d'insuffisance d'informations de la part des organismes interrogés, l'ANDRA ou le CEA. Cette absence de réponses ou d'informations est récurrente. De ce fait, un certain nombre de questions ou d'observations n'ont pas eu de réponse ou de commentaire et resteront peut-être dans l'oubli. S'agit-il là d'un manque de considération à l'égard de la Commission Nationale d'Évaluation ou d'une stratégie ?

Sachant que dans un rapport, ce qui compte est aussi ce que l'on a omis d'y mettre – le pouvoir tient parfois à la rétention du savoir – ma question s'adresse à M. le Président de la CNE ou son représentant : l'attitude des organismes précités est-elle tolérable et quelles pourraient en être les conséquences dans le cadre de la mission confiée à la CNE ?

Si vous le voulez, je peux vous citer des exemples auxquels je fais référence. Page 11 par exemple : « malgré ses demandes – c'est-à-dire qu'il y en avait plusieurs – la CNE n'a pas entendu d'exposés sur les conteneurs de colis de verre C pour le stockage ». Et puis, je peux en citer d'autres, mais vous devez les connaître mieux que moi.

Monsieur Robert GUILLAUMONT – Membre de la CNE

Je ne pense pas que le manque d'informations dont on fait état dans le rapport soit lié à un doute sur des organismes à transmettre les documents. Il y a souvent un échange entre ce que l'on regarde et ce qui est fourni à la Commission. Les documents qui sont fournis à la CNE en appellent d'autres, donc il y a une espèce de va-et-vient et quelquefois les dossiers, et nous l'avons signalé les années précédentes, ne sont pas arrivés en temps voulu à la CNE pour que nous ayons le temps de les étudier et de donner une appréciation. Ce n'est pas quelque chose qui est vraiment grave.

Pour ce qui concerne les verres, effectivement dans tout ce qui nous a été présenté cette année, nous n'avons pas parlé des verres, mais une des prochaines auditions de la CNE doit porter justement sur le problème d'un éventuel sur-conteneur pour les colis de déchets de verre qui sont faits actuellement pour les

mettre en stockage. Je ne pense pas qu'il y ait un problème de rétention d'informations vis-à-vis de la CNE de la part des organismes.

Monsieur Bernard FITOUSSI - Préfet de la Meuse

Merci. Une autre question ! Monsieur COLLIN !

Monsieur Claude COLLIN – Nature Haute-Marne

Je voudrais dire à Monsieur GUILLAUMONT que je ne partage pas du tout son optimisme suite à sa présentation du rapport et je le trouve même très souvent en décalage avec ce rapport.

Cela dit, j'ai été reçu, et j'en remercie la CNE, à Paris il y a trois semaines. J'étais accompagné de MM. Benoît JAQUET, notre secrétaire général, et STERPENICH, notre secrétaire scientifique.

Je me permets de vous dire quand même deux mots sur l'entretien que nous avons eu à la CNE parce qu'un rapport doit être fait par un des experts qui se trouvaient présents et j'espère qu'il sera distribué une fois que ceux qui étaient à la Commission l'auront vu.

Je dirai qu'il y a eu quand même quelques petites avancées : la CNE soutient la motion du CLIS et du Conseil Général de la Meuse sur la nécessité d'établir un état de référence sanitaire des populations. Cela apparaîtra dans le rapport 2003.

La CNE considère, comme le CLIS qui avait pris une motion, je crois que c'était en octobre l'année dernière, qu'effectivement il faudra une sismique 3D sur l'ensemble d'un éventuel stockage avant 2006, compte tenu notamment des retards pris par les travaux à la suite de l'accident mortel.

Concernant également les forages prévus, il nous a été expliqué qu'il y avait de nouveaux forages au sud de Bure. Je me suis étonné que ce soit au sud de Bure dans la mesure où, et nous avons vu un article dans le journal de la Haute-Marne il n'y a pas très longtemps, le directeur adjoint du site de Bure dit : « *Le stockage sera en fait déplacé dans un périmètre de 10km au nord de Bure.* »

La semaine dernière, j'ai fait un courrier à M. FIGUET, Directeur du Centre, avec copie

à la CNE, puisque je mets la CNE en avant, en rappelant que M. TISSOT nous a dit en 1997, il y avait d'ailleurs M. LEGRAND s'il s'en rappelle, « *s'il y a stockage, cela ne pourra pas être entre plus de 0 et quelques centaines de mètres du puits actuel* », c'est-à-dire le puits qui est en arrêt. Si le centre de stockage maintenant doit être déplacé dans un périmètre de 10 km au nord de Bure, cela représenterait au minimum 2 km du puits actuel. Donc ça ne va plus, par rapport à ce qu'a dit M. TISSOT : « *On ne saura valider qu'à environ 1 km autour du puits actuel.* » J'ai posé la question il y a quelques jours et j'attends une réponse que nous communiquerons à l'ensemble des membres du CLIS.

D'autre part, concernant les forages toujours : un Professeur émérite de Bordeaux était venu comme expert ou contre-expert, je ne sais pas comment il faut dire, à la CNE pour entendre ce que nous avions à dire et il a dit : « *Attention quand même ! Les forages fragilisent l'argile et s'ils sont mal rebouchés – et d'ailleurs il est dit quelque part dans le rapport de la CNE que c'est un petit peu approximatif ces rebouchages – ça peut servir après de drain pour amener l'eau sur le centre de stockage.* »

Des forages il n'en faut pas 36 ; il en faudrait à mon avis quelques-uns au nord et à la demande de notre Secrétaire scientifique, M. STERPENICH, il en faudrait un à la jonction des failles de Gondrecourt. Et là, la CNE a opiné et serait assez d'accord.

Alors le plus important pour vous comme pour moi je crois, c'est la présence de l'eau et la CNE reconnaît qu'il y aura une resaturation de tout le stockage. C'est-à-dire que ce que nous savons aujourd'hui, c'est qu'il y aura des galeries qui seront bouchées peut-être les unes après les autres, mais en tout cas, dans un délai inférieur à mille ans, tout ce centre-là sera à nouveau, par les interstices qui resteront, rempli d'eau et le grand problème qui a été posé d'ailleurs par la CNE est : « *Ce qu'il faut, c'est que cette eau dans le stockage reste immobile, mais autour il faut qu'elle circule à grande vitesse.* » Alors là, si vous avez une explication, je suis preneur ! On sent vraiment des doutes et des interrogations à la CNE que je n'ai pas retrouvés auprès de M. GUILLAUMONT.

Ce que dit la CNE, c'est: « *L'eau ne doit pas bouger autour des colis, mais elle doit circuler très rapidement à l'extérieur; de façon à profiter du phénomène de dilution des radionucléides.* »

Il ne fait de doute pour personne qu'effectivement les radionucléides, dans un délai que personne ne connaît, peut-être quelques centaines d'années, seront dans l'eau et vont repartir dans la biosphère. Quel est le délai? Nous n'en savons rien.

Je voudrais, par rapport à tout cela, avoir trois éclaircissements simplement: quel est le rôle que joue le pH de l'eau sur les colis ou les matériaux de confinement? C'est-à-dire, si pour une raison ou pour une autre dans le centre de stockage vous rebouchez avec du ciment, quel est le rôle du pH sur ce matériau? Actuellement, le CEA étudie deux concepts d'entreposage de longue durée pour le cas où, aux yeux de la Commission, le stockage profond ne serait pas disponible ou serait différé de façon indéterminée. C'est une phrase qui m'a beaucoup intéressé, bien sûr en tant qu'opposant, et alors moi je me demande si la CNE pense que son rapport en 2006 sera suivi par le Gouvernement et le Parlement ou veut-elle d'ores et déjà se dédouaner d'une décision qui sera prise et qu'elle ne veut pas couvrir, c'est-à-dire de stockage?

La CNE se dit: « *Nous on va dire quelque chose, on voudrait bien être suivi par le Gouvernement.* » Et ça, je voudrais bien avoir une réponse, même si ce n'est pas aujourd'hui.

Ma dernière question: la CNE recommande de tirer le meilleur parti possible des travaux de sismique 3D avant la construction du laboratoire, c'est ce qui m'a été confirmé. Mais en même temps, elle dit que le laboratoire doit permettre de valider cette 3D et extrapoler à l'emprise d'un éventuel stockage. Que faut-il y comprendre?

Je n'y comprends strictement rien parce que d'un côté on nous dit: le laboratoire va permettre de valider la sismique 3D qui a eu lieu sur le laboratoire et de l'étendre à l'ensemble du stockage. Et puis après la CNE dit: « *Non, dans le fond il faudrait quand même faire une sismique 3D tout de suite parce que finalement, on ne sait pas si le laboratoire va être efficient.* »

C'était un peu long, excusez-moi, mais tout est dit.

Monsieur Robert GUILLAUMONT – Membre de la CNE

Je vais essayer de répondre à toutes vos questions. Peut-être que je n'ai pas insisté sur les points que vous soulevez parce que ce n'est pas tout à fait mon domaine, mais je vais essayer d'y répondre et je demanderai à mon collègue DUPLESSY d'intervenir. Le problème de la localisation d'un éventuel stockage: autant que je me souviens de ce que l'ANDRA nous a exposé assez récemment, c'est qu'ils ont délimité au nord du laboratoire actuel une zone dans laquelle pourrait être implanté un stockage. Un stockage, tel qu'il est vu aujourd'hui, c'est quelque chose qui doit faire 2 km sur 3 km. C'est à peu près 600 hectares dans le concept actuel.

Monsieur Claude COLLIN – Nature Haute-Marne

Votre collègue, M. DAUTREY, a écrit à l'Académie des Sciences qu'en fait il y aurait un stockage sur une surface d'environ 800 à 1 600 hectares. C'est nettement supérieur à ce que vous dites!

Monsieur Robert GUILLAUMONT – Membre de la CNE

C'est vrai que cela peut être le double, mais cela va dépendre beaucoup du concept de stockage et du temps que nous garderons les combustibles usés ou les verres en entreposage pour décroissance thermique. C'est simplement un problème d'optimisation entre l'entreposage et le moment où il sera mis en stockage. Donc cela peut varier comme vous le dites, de 600 à 1 000. Simplement, ce que je voudrais dire, c'est que la zone dans laquelle on pourrait implanter un stockage est relativement grande. Elle est kilométrique sur kilométrique. Je ne pense pas en tous les cas me souvenir que l'on nous ait dit qu'on le mettrait à 10 km ou pas du puits. Je ne pense pas que la CNE ait cette information aujourd'hui.

Les problèmes de resaturation du stockage sont très compliqués et la période de resaturation, c'est-à-dire comme vous le dites, quand l'eau va revenir, peut varier entre 1 000 à

15 000 ans d'après ce que l'ANDRA nous a dit. Ce n'est pas un phénomène très rapide.

Le rôle du pH sur les colis : il y aura deux types de barrière selon les colis. Il y aura les barrières qui seront des barrières cimentaires, essentiellement utilisées pour les déchets B, et la bentonite pour les autres. L'eau qui arrivera à travers une barrière cimentaire aura un pH très élevé.

Avoir un pH élevé pour les déchets B, c'est quelque chose qui est assez intéressant parce que ça bloque en général la migration des radionucléides, notamment des actinides qui sont des composés très insolubles à pH élevé. Donc c'est plutôt favorable. En revanche, pour les verres par exemple, ce ne serait pas très bon parce qu'à pH élevé, la lixiviation des verres est plus importante qu'à un pH autour de 7.

Mais pour les verres, il est prévu de mettre une barrière de bentonite et pas de ciment. Donc le ciment est pour les déchets B et la bentonite pour les verres essentiellement. L'effet du pH sur les matrices n'est pas un problème crucial parce que cela va dans le bon sens, sauf pour les verres. Et c'est pour ça que pour les verres, on a cette interrogation : « Faut-il mettre ou non un sur-conteneur ? ».

La question est encore en débat et comme je vous l'ai dit, on doit nous l'exposer dans une prochaine audition. Le sur-conteneur pour les verres, c'est simplement avoir une parade vis-à-vis d'une attaque par les eaux, d'une lixiviation importante dans une phase thermique qui peut s'étendre sur quelques centaines d'années.

Vous avez posé une question également sur l'échéance 2006 : est-ce que le Gouvernement suivra ce que va dire la CNE ? Je ne peux pas vous le dire. De toute façon, il y aura un rapport de la CNE mais il y aura d'autres rapports de l'autorité de sûreté et beaucoup d'organismes donneront leur avis. Nous donnerons un avis qui se tiendra strictement au rôle qui nous est assigné, c'est-à-dire un avis scientifique. Sur la sismique 3D, il est clair que la CNE pense que pour qualifier la sismique 3D, qui est une technique qui ne donne pas toujours des renseignements très précis sur les faibles rejets, il faut aller voir dans les galeries s'il y a des discontinuités

dans l'argile. Il faut savoir si dans l'argile il y a ou non prolongement des discontinuités qui sont dans le dogger.

C'est bien pour ça que le laboratoire de Bure est un laboratoire de qualification. Il faut aller voir et pour ça, il faut faire des galeries. C'était la position de la CNE. Maintenant, avons-nous préconisé de faire de la sismique 3D avant 2006 ? Moi-même je ne me souviens pas très bien mais peut-être Monsieur DUPLESSY peut-il intervenir.

Monsieur Jean-Claude DUPLESSY – Membre de la CNE

Je m'occupe de géochimie isotopique essentiellement appliquée à des problèmes de variation de climat et d'environnement. Ce qui fait qu'au passage, si vous avez des questions sur le devenir à long terme de la région, vous pouvez me les poser.

Je vais essayer par contre de répondre à celle qui était posée directement ici qui concerne la sismique 3D.

La première chose qui nous paraît claire, c'est qu'il y a eu une sismique 3D qui a été faite sur l'emplacement du laboratoire et nous savons bien que l'interprétation de ces sismiques nécessite un calage parce que la sismique vous montre des réflecteurs et ces réflecteurs, a priori, nous ne savons pas bien à quoi ils correspondent.

Comment se fait le calage ? La sismique indique telle chose, à tel endroit. Et finalement, quand il y a des choses assez pointues à observer, la meilleure façon est d'y aller voir, à l'aide de forages.

Par conséquent, l'interprétation ultime de la sismique 3D qui pourra être faite passe par des galeries, et l'ANDRA a prévu de modifier la distribution des galeries de façon à aller voir une zone qui pourrait peut-être être affectée par des discontinuités qui se trouvent en dessous dans le calcaire du dogger. Il faut voir !

Deuxièmement, étendre cette sismique 3D à l'ensemble de ce que pourrait être un site de stockage. Vous voyez qu'aujourd'hui, nous n'avons pas reçu à la CNE quelque chose qui soit un plan de ce que serait le site de stockage. Nous avons des idées d'ordre de grandeur mais je ne peux pas vous dire où cela sera éventuellement.

Ce qui nous paraît raisonnable c'est qu'avant de relancer les travaux consistant à étendre des galeries pour fabriquer quelque chose qui pourrait ressembler à un site de stockage, alors il faut faire une sismique 3D. Ce que nous avons dit, c'est que dans la mesure du possible, s'il devait y avoir une décision en 2006, ce serait probablement pas mal que nous puissions avoir cette information et nous l'avons écrit dans un rapport il y a un an ou deux.

Ce serait vraiment raisonnable d'avoir cette information pour vérifier que ce qui a été observé au niveau du laboratoire souterrain, avec à la fois la sismique 3D qui a été faite et les observations visuelles, peut s'étendre.

Nous ne sommes pas mariés avec la sismique 3D et si l'ANDRA et n'importe quel autre organisme de recherche nous proposent une stratégie un peu différente arrivant au même résultat, pourquoi pas !

Ce qui nous paraît clair, c'est qu'il sera nécessaire de faire des études pour vérifier que ce qui a été vu à l'échelle du laboratoire pourra s'étendre à l'échelle d'un site plus grand.

Monsieur Bernard FITOUSSI - Préfet de la Meuse

Merci ! D'autres questions ! M. MOUROT !

Monsieur MOUROT – CEDRA 52

Je voudrais revenir sur le point visé par M. COLLIN sur la resaturation ; lorsque l'on va creuser les galeries, les argiles vont sécher, donc il va y avoir désaturation et l'on trouve dans le rapport qui s'appelle «Le Référentiel géologique » que la désaturation provoque un rejet de l'ordre de 5 %.

Lorsqu'il y a resaturation, il y a gonflement des argiles de 1 % seulement. Il y a donc déformation. Est-ce que cette déformation ne va pas introduire des petites fractures dans les argilites ? Est-ce que c'est un problème qui est étudié ?

Je reviens également sur les travaux prévus sur la zone où il y aurait un stockage, qui serait à 5-10 km. Il était prévu par la CNE l'année dernière qu'il y ait des travaux de recherches, le grand problème étant surtout de bien comprendre l'hydrogéologie, la circulation de

l'eau. Cette circulation ne s'explique pas simplement par la porosité des roches, mais aussi car la région est très fracturée, nous l'avions montré avec M. MEYER l'année dernière, et là j'ouvre une petite parenthèse : vous avez cité M. MEYER, vous avez mis son texte en annexe, ce qui est normal, ainsi que la lettre de M. TISSOT, ce qui est normal. J'ai cherché notre texte, je ne l'ai pas vu !

Dans le programme présenté par l'ANDRA pour les forages en 2003, il est prévu cinq sondages. J'ai dit dernièrement au Bureau que je ne comprenais pas très bien ce programme. Il me paraissait très insuffisant et il me manquait quand même beaucoup d'informations en particulier : qu'est-ce qui a prévalu au choix du site de sondage ? Comment a-t-on déterminé la position du sondage ? Peut-on en savoir plus ?

Monsieur Jean-Claude DUPLESSY – Membre de la CNE

En ce qui concerne les problèmes des saturations, c'est un problème dont l'ANDRA nous a parlé, donc ils sont conscients de l'existence du problème, et il était prévu qu'il y ait des expériences qui soient faites dans les galeries. Cela fait partie des choses qu'ils ont l'intention de regarder.

Pour l'instant comme nous vous l'avons dit, tout le schéma expérimental que l'ANDRA devra être amené à faire, devra être repensé. Évidemment on ne peut pas faire d'expérience tant que l'on n'est pas arrivé dans la couche.

Vous voyez bien qu'aujourd'hui, vous dire quels sont les calendriers, comment ils vont faire, il faudrait d'abord que l'ANDRA nous ait informés de comment ils vont refaire leur programme. C'est la question que nous leur avons posée ; l'accident est du mois de mai, donc vous voyez que la réponse et la réaction de l'ANDRA est quelque chose qui demande un certain temps. Je suis scientifique et je peux vous dire qu'on ne rebâtit pas un programme scientifique comme ça simplement en claquant des doigts. Cela nécessite des réflexions.

Nous avons demandé par une lettre qui a été adressée au Directeur Général de l'ANDRA le 27 septembre dernier, ils nous ont répondu et nous devons avoir une audi-

tion de l'ANDRA dans les prochains mois où ils vont nous présenter ce qu'ils ont l'intention de faire.

Nous suivons la chose, nous ne laissons pas les choses partir, mais notre rôle est de faire une évaluation du programme. Il faut d'abord qu'il nous soit présenté. Ce que nous avons fait, c'est que nous avons demandé que nous soient présentées les choses et l'ANDRA évidemment s'y engage et va nous le faire.

Je pense que dans notre rapport n° 9, vous trouverez les éléments de réponse à la hauteur de ce que l'ANDRA nous aura présenté à la suite des questions que nous avons posées.

D'autre part, en ce qui concerne les sondages qui vont être faits pour le calage du modèle hydrogéologique, nous avons eu également quelques interrogations. L'ANDRA nous a dit simplement dans une conversation de couloir, que leur stratégie était de suivre une espèce de ligne de courant. Ce que nous leur avons demandé, c'est qu'ils nous expliquent clairement en quoi les quelques sondages qu'ils ont faits sont placés de façon à mieux caler le modèle hydrogéologique.

Vous savez comment se construit un modèle hydrogéologique ? En fait tous les modèles de milieu naturel que l'on fait correspondent à une représentation qui est nécessairement simplifiée. Cette représentation simplifiée nous permet de faire des calculs avec des ordinateurs, et que fait le modèle ? Il décrit ce qu'il a simulé à partir du schéma et de la simplification qui a été faite. Et ensuite, pour voir si ce modèle est représentatif et signifie quelque chose, il faut que nous ayons un certain nombre de points de calage, le plus grand nombre possible vaut mieux. Ce que l'on veut vérifier, c'est que le modèle représente bien les situations aux différents points.

Il n'y a pas énormément de points de calage dans la région de Bure, il y en a un peu plus puisque le modèle couvre une grande partie du bassin parisien et donc, ce que nous avons demandé à l'ANDRA, aujourd'hui je n'ai pas la réponse mais j'espère que nous l'aurons prochainement et je souhaite que nous puissions vous la donner dans le rapport n° 9, c'est sa stratégie scientifique, c'est-à-dire comment elle a sélectionné les points où faire les forages, en nous montrant que ces points

sont critiques dans le modèle.

Quand nous aurons la réponse, nous vous en ferons part, ce sera dans notre prochain rapport. En tout cas, nous sommes conscients du problème et nous l'avons posé pratiquement dans des termes similaires aux vôtres à l'ANDRA pour qu'ils nous expliquent exactement quelle est la stratégie, c'est-à-dire quel est le mode de sélection. Pourquoi ces points-là ont été sélectionnés et pas d'autres ? Maintenant nous attendons la réponse de l'ANDRA à nos questions.

Monsieur Bernard FITOUSSI – Préfet de la Meuse

Merci ! Il y a une question ?

Monsieur Francis LEGRAND – Maire de Couvertpuits

Je partage dans un premier temps l'analyse qu'a faite Claude KAISER et je suis assez stupéfait et ahuri d'entendre les incertitudes. On vient tout de suite de parler de manque de stratégie, alors que la date de 2006 est toujours une date butoir, alors qu'il y a un an, deux ans, tout le monde disait : « *Ne vous affolez pas, pas de panique, de toute façon elle sera reculée.* » Les opposants n'y ont jamais cru. Aujourd'hui c'est toujours une date butoir. Il y a beaucoup trop d'incertitudes. La machine semble s'emballer, c'est effrayant. À l'heure de la décentralisation, à l'heure où certaines institutions, notamment en Meuse, parlent de donner la parole aux Meusiens, je souhaiterais vivement que l'on interroge à la fois les Meusiens et les Haut-Marnais puisque nous nous dirigeons tout droit vers un centre de stockage. Est-ce que les populations de Meuse, de Haute-Marne et même d'ailleurs puisque c'est un problème national, sont prêtes à ce que leur terroir devienne une poubelle nucléaire ?

Monsieur Bernard FITOUSSI - Préfet de la Meuse

Merci ! Monsieur MARIE !

Monsieur Michel MARIE – CDR 55

Je ne vous donnerai pas un scoop si je vous dis que dans les élections, les dernières notamment, nous avons quand même 40 %

de boycott. Il faudrait peut-être se poser des questions sérieuses. Et ce problème justement de Bure qui nous intéresse ici, est une illustration à mon avis bien extraordinaire de ce déphasage qui se passe en France.

Cela va répondre à quelques questions qui sont posées dans la salle et notamment par M. GUILLAUMONT également pour 2006.

Il faut rappeler un petit historique quand même, que la loi de 1991 qui nous instituait trois voies de recherches entre guillemets, était une chose bien intéressante pour faire accepter ce projet ici localement.

Il faut rappeler qu'avant que ce projet n'arrive sur la Haute-Marne et la Meuse, il était arrivé en 1980 en Auvergne. Il est arrivé en 1987 dans quatre autres départements : à chaque fois il ne s'agissait que d'enfouissement et uniquement d'enfouissement. Et puis devant les échecs dus aux élus et aux populations locales, c'est donc là cette fois-ci qu'il y a eu le fameux moratoire et la Loi Bataille où ont été instituées trois voies de recherches d'une part, et puis le fameux laboratoire, qui n'était plus l'enfouissement.

Alors les trois voies de recherches, nous allons remercier la CNE quand même de nous éclairer bien sérieusement, bien que le projet existe depuis neuf années, c'était fin 1993 ; il a fallu peu de temps aux citoyens de base de Meuse et de Haute-Marne pour comprendre un petit peu toutes les entourloupes qu'il y avait.

Aujourd'hui nous voyons les trois voies de recherches effectivement. La CNE est très claire, les trois voies de recherches oui, mais l'enfouissement inéluctable. Je lis le rapport, c'est écrit dans le rapport de cette année. Au moins l'enfouissement des déchets B est inéluctable. Le terme est très clair, on ne peut pas mieux.

Ensuite la transmutation ! Nous pourrions croire, ou on nous a fait croire pendant très longtemps, qu'il y avait peut-être une alternative, et non pas la subsurface ou la surface qui ne tient pas debout parce que comment garder des déchets nucléaires en surface ou en subsurface pendant des milliers d'années ? On voit déjà à Soulaines qu'il faut les tenir pendant trois cents ans minimum. On imagine ce qui peut se passer pendant trois cents ans.

Nous nous étions raccrochés plus ou moins à la transmutation.

Alors là c'est pareil : si on lit le rapport de la CNE de cette année, je reprends le terme exact : « *Donc l'objectif de la transmutation, la finalité – c'est même le terme – c'est une réduction de la radiotoxicité des déchets.* » Réduction de la radiotoxicité, ce n'est pas l'annulation ! Et nous aurions même dû insister en disant « *pas des déchets, de certains radioéléments* ». Nous l'avons rappelé dernièrement : l'iode, quelques-uns des actinides mineurs et tous les autres, que deviennent-ils ?

Autre question sur la transmutation : tous ceux qui sont déjà sous forme de conteneurs par exemple, dans les verres et autres, qu'en fera-t-on de ceux-là ? Seront-ils transmutés ?

La chose est claire : la transmutation n'est pas une solution. Je lis : « *Elle doit être considérée comme un complément des autres axes, et là c'est souligné, et non pas une solution alternative.* » Donc c'est clair : l'enfouissement point final.

On nous a parlé de laboratoires de recherches souterrains pendant très longtemps. Je viens de passer ce week-end à Gorleben dans le nord de l'Allemagne où il y a là-bas, tout le monde le sait maintenant avec ce qui se passe dans l'actualité, un centre d'enfouissement également prévu, pressenti, mais qui est beaucoup plus en avance sur nous puisque les galeries sont déjà prêtes à 500 mètres de profondeur dans une couche de sel.

J'ai eu l'occasion de visiter l'intérieur de ce site et là-bas on insiste lourdement en nous disant que ce sont des mines de recherches. La décision n'est pas encore prise, seulement à quelques centaines de mètres, on a installé un bâtiment dans lequel depuis six années consécutives reviennent des déchets nucléaires, les pires, les C, qui reviennent de Sellafield, de La Hague et des centrales nucléaires allemandes.

Voilà : mines de recherches alors qu'à quelques centaines de mètres, on commence à accumuler des déchets. Vous voyez que l'entourloupe n'est pas seulement chez nous non plus !

Il y a encore un point qu'il faut souligner sur le rapport de la CNE : Bure a tout gagné puisque la CNE préconise, je ne fais que le répéter n'est-ce pas, qu'il serait quand même

bien qu'il y ait à la même place un centre, on va l'appeler enfouissement, on peut l'appeler en couche géologique profonde, cela ne change rien du tout au problème, et également un stockage de surface ou subsurface.

Cela simplifierait bien les choses au niveau financier, d'une part, et puis quelqu'un l'a dit tout à l'heure, pour éventuellement quelques années plus tard, directement les retransférer en sous-sol.

Alors pour finir et pour répondre à la question primordiale quand même, c'est la décision. On a beaucoup parlé de 2006. On a parlé aussi de la Meuse qui a priori veut nous faire quelque chose d'extraordinaire au niveau des décisions locales, je ne sais plus comment cela s'appelle, l'Institut, on va l'appeler de Démocratie Locale, du Débat Local c'est encore bien mieux.

Alors il faut rappeler que cet été nous avons rencontré et les dirigeants du Conseil Général de Meuse et le Président du Conseil Général de Haute-Marne. L'un comme l'autre, et surtout celui de Haute-Marne, nous ont dit qu'ils ne voulaient pas d'enfouissement et qu'en 2006, ils le feraient savoir. Alors la question a été demandée, de quelle manière ? On voit que c'est quand même relativement limité.

Si nous passons à l'échelon supérieur, parce qu'il faut être clair : on nous a raconté des balivernes pendant un certain nombre d'années, que les élus locaux et les populations locales en 2006 auraient leur mot à dire, seulement on a oublié de nous dire que la loi est très claire à ce sujet-là, il faut quand même le dire fortement : c'est le Parlement qui prend sa décision. Ce qui veut dire que les populations locales, on pourra toujours leur demander leur avis comme les enquêtes publiques. Les élus locaux, notamment les conseillers généraux, on pourra aussi leur demander leur avis, mais enfin il ne faut pas prendre les gens pour plus couillons qu'ils sont non plus.

Et puis il y a quelque chose qui est encore bien plus important : c'est donc le Parlement qui devrait prendre cette décision. Or, et là il y a un grave problème aussi de démocratie, où sont les élus parlementaires locaux qui ne nous ont pas dit qu'il venait de se passer quelque chose d'énorme au niveau du Parlement ?

C'est une dépêche AFP du 6 novembre, donc il y a quand même un certain recul, nous aurions pu être informés, et la Commission Européenne concernée vient de déposer, je lis, c'est un terme adéquat, « *un paquet législatif concernant l'industrie nucléaire* ».

Ce paquet législatif qui va être mis au vote – on ne doute pas de ce qui va arriver, mais on peut toujours espérer – donc en fait il s'agit que les membres de l'Europe votent sur un certain nombre de décisions nucléaires. Je ne vais citer que celles qui nous intéressent. Je lis : « *La Commission fixe aux États membres un calendrier impératif pour régler le problème de l'enfouissement.* »

C'est clair ! On ne parle pas de transmutation, on ne parle pas de poudre de perlimpinpin. On parle d'enfouissement. C'est-à-dire que ce n'est plus le Parlement français ou le Parlement finlandais ou allemand ou autre qui prend sa décision, c'est l'Europe qui va voter.

La seule information que nous ayons pu avoir, c'est sur le journal de la Meuse, les Haut-Marnais n'ont pas eu encore l'information, et cette information est transmise par les collectifs. C'est quand même grave ! Il faut que ce soit des citoyens qui informent les populations, et non pas les élus.

Alors je termine quand même, juste le petit point puisque maintenant tout est voté par le Parlement européen. « *Les États membres de l'Europe auraient jusqu'en 2008 pour déterminer un site d'enfouissement à long terme – les choses sont claires, des déchets radioactifs de longue durée – et jusqu'en 2018 pour commencer l'enfouissement.* »

Et aujourd'hui on nous raconte encore un tas de balivernes, il faut les appeler comme ça : on nous parle transmutation, on nous parle de ceci, on nous parle de verre, on nous parle de saturation et autres, alors que les dés sont jetés.

Là, il y a une grave question qui se pose aussi : c'est non seulement de raconter des salades aux gens, aux élus notamment et aux populations, mais c'est aussi tout l'argent public qui est gaspillé à la pelle. Vous pouvez imaginer ce que coûte un CLIS ! C'est insignifiant par rapport à ce que coûte par exemple un laboratoire de Bure alors que nous savons très bien que ce laboratoire ne sert à rien du tout puisque enfouissement il y aura.

**Monsieur Robert GUILLAUMONT –
Membre de la CNE**

Je ne peux pas répondre à tout ce que vous avez dit. C'est vrai que vous avez une certaine vue des choses qui n'est peut-être pas loin de la réalité.

Ce que l'on nous demande à la CNE, il faut bien voir ce que c'est. Nous ne sommes pas là pour prendre des décisions. Nous sommes là pour préparer les dossiers en appui de décisions sur des bases scientifiques. C'est tout ce qu'on demande à la CNE. En particulier, nous pouvons dire qu'il faut enfouir les déchets B, mais ce sera décidé au niveau du Parlement. Ce dont il faut s'assurer, c'est que les recherches qui doivent être faites pour que cet enfouissement soit possible et fait dans les meilleures conditions, soient effectivement réalisées. C'est uniquement là-dessus que nous pouvons nous prononcer. Nous pensons qu'il va bien arriver un moment où il faudra bien faire quelque chose des déchets ultimes. L'enfouissement est inéluctable. Pour ceux-là, il n'est pas possible de les transmuter ou d'emprunter d'autres voies. Nous examinons si les recherches entreprises sont bien faites, sont complètes, et si en 2006 il peut y avoir un dossier qui permette aux parlementaires de choisir. C'est tout ! On ne nous en demande pas plus.

Pour ce qui concerne le dernier point que vous avez évoqué à propos de ce scoop du mois de novembre, effectivement il y a, de la part de la Communauté Européenne, un texte qui est là pour préparer une directive européenne sur l'enfouissement. Pour l'instant ce n'est que ça. Je comprends bien que si on lance des ballons d'essai de ce style, il y a une finalité, c'est sûr. Que vous dire là-dessus ? Je ne pourrais vous en dire plus si ce n'est en tant que citoyen.

**Monsieur Bernard FITOUSSI — Préfet
de la Meuse**

J'ai une demande de question de M. FRANVILLE, qui a quitté le Bureau et a été remplacé.

Monsieur Jean FRANVILLE

Quelqu'un a dit « les contrats de départ ne sont plus respectés ». Évidemment !

J'ajoute un point sur lequel ils ne le sont

pas : on parle maintenant de combustibles usés. Or, je rappelle que les combustibles usés ne tombent pas normalement sous le coup de la loi puisque ce ne sont pas des déchets ultimes.

D'autre part, on nous explique que la meilleure garantie est de pouvoir séparer les différents radioéléments, trouver un conditionnement spécifique pour chacun d'eux, adapté à leur nature propre, et on nous parle en même temps d'enfouir des combustibles irradiés donc, a priori des combustibles non retraités, et où il n'y a aucune séparation de faite.

Alors je demande à la CNE si elle trouve une cohérence là-dedans ?

**Monsieur Robert GUILLAUMONT –
Membre de la CNE**

Ma réponse est simple : je ne dis pas si c'est cohérent ou pas. Je dis qu'il y a trois axes de recherches et que l'on vérifie que sur ces trois axes, les recherches sont conduites convenablement et que s'il y a des manques, il faut les combler.

C'est tout ce que je peux vous dire au nom de la CNE.

**Monsieur Bernard FITOUSSI – Préfet
de la Meuse**

Autre question !

Monsieur MOUROT – CEDRA 52

Ne serait-il pas raisonnable tout au moins de diminuer la production de ces déchets ?

**Monsieur Robert GUILLAUMONT –
Membre de la CNE**

Je pense que vous pouvez donner la parole à M. SCHAPIRA pour parler de l'axe 1.

**Monsieur SCHAPIRA – Membre de la
CNE**

La diminution de la quantité des déchets : effectivement, c'est un objectif qui est tout à fait à l'ordre du jour.

Je peux vous dire qu'aujourd'hui, et vous le savez peut-être, il y a, par le système de fonctionnement des centrales, la possibilité de diminuer notablement la quantité de combustibles usés produits chaque année. Par exemple en augmentant le taux de combustion de ces combustibles.

C'est assez significatif puisque nous allons passer de 1 200 tonnes par an à quelque chose qui pourrait tourner autour de 850 tonnes par an. Ce n'est pas une réduction à 0 mais enfin, si vous parlez en termes de quantité de déchets, effectivement à ce moment-là, on diminue la quantité de combustibles usés.

On diminue également la quantité de plutonium qui se retrouvera dans ces combustibles usés. Évidemment, on augmente légèrement la quantité d'actinides mineurs en augmentant le taux de combustion.

Il y a la capacité, dans un système nucléaire, de jouer sur un certain nombre de paramètres, de manière à diminuer les quantités de combustibles usés. Ensuite, il y a dans le domaine des déchets secondaires proprement dits, par exemple au niveau du retraitement, également des possibilités de diminuer des volumes de déchets. Ceci étant, il est vrai qu'en termes de produits de fission, si vous considérez que ce sont les déchets de base, la quantité de produits de fission sera toujours la même lorsqu'on aura produit une certaine quantité d'électricité.

Nous n'y pouvons pas grand-chose mais par contre nous pouvons jouer sur les corps lourds qui sont générés à l'intérieur des combustibles usés : c'est un point qu'il faut tout de même noter.

Sur la question générale de l'axe 1, je peux dire ce que je ressens et je suis tout à fait d'accord avec ce que vient de dire Monsieur GUILLAUMONT, à savoir que le rôle de la Commission n'est pas de porter un jugement de valeur sur telle ou telle stratégie énergétique menée par EDF, mais de jouer un rôle d'évaluation dans un système de recherche.

Ceci étant, je crois que la Commission dans ses premiers rapports a été très claire, dans l'analyse qu'elle en a faite, à savoir que l'axe 1 n'était pas là pour se substituer à l'axe 2.

Je pense que cela a été dit dès le début et vous avez dû le lire. C'était une analyse, une observation de fait, à savoir que, à supposer même que nous fassions de la transmutation d'une manière importante et sur une grande échelle, il n'en restera pas moins qu'il y aura toujours des résidus de déchets ultimes parce que dans les procédures de séparation, on a toujours des limitations sur les taux de séparation, il y a toujours des déchets

inévitables qui sont produits. Alors évidemment il y a toujours des progrès possibles et d'autre part, la transmutation qui nécessite la mise en œuvre de réacteurs, se traduit en fait par une manipulation importante d'inventaires de déchets dans un parc nucléaire. Ces inventaires pouvant être d'ailleurs plus importants que ceux auxquels nous avons affaire aujourd'hui puisque cela suppose des systèmes de recyclage.

Il y a là différentes stratégies possibles pour diminuer ces quantités d'inventaires, mais il arrive toujours un moment où nous arrivons à la fin de vie d'un réacteur ou parce que nous décidons d'arrêter : nous avons toujours des inventaires finaux dans les bras.

Nous n'arriverons jamais – c'est purement une observation de physique, ce n'est pas parce que c'est une mauvaise volonté – à annihiler complètement la présence des déchets, ne serait-ce que les fameux produits de fission qui proviennent de la fission de l'uranium.

Dès lors que l'on fait de l'énergie nucléaire de fission, on produit des produits de fission, lesquels produits de fission sont difficilement transmutables.

Évidemment, ils peuvent être eux-mêmes transformés encore en produits stables, mais ceci ne concerne qu'une quantité assez marginale. Et donc, qu'on le veuille ou non, fondamentalement nous ne pourrions jamais éliminer ce problème et nous aurons sur les bras des déchets ultimes, quoi que nous fassions par ailleurs.

La CNE, pour sa part, a fait cette analyse dès le début de son mandat, c'est-à-dire que ce n'est pas dans le rapport n° 8 que vous allez trouver ça parce que nous l'avons déjà dit dès le rapport n° 1. Je me souviens très bien que nous l'avons écrit.

La question des trois axes de recherches n'a jamais été vue par la CNE comme des axes exclusifs mais comme des axes complémentaires et donc il apparaissait que l'axe 2 qui était le stockage profond était un facteur commun de toute autre solution que nous pouvions adopter par ailleurs. Je pense que là-dessus, pour sa part, la CNE a apporté sa pierre à l'édifice de la connaissance et a fait cette analyse publiquement.

Donc je ne vois pas, pour notre part, comment on peut dire qu'il y a eu des ambiguïtés à ce propos.

Qu'il y ait des gens qui aient laissé entendre que les axes étaient exclusifs, si vous l'avez entendu, c'est vrai. Mais pour sa part, la CNE n'a jamais employé la langue de bois sur ce sujet.

Monsieur Bernard FITOUSSI – Préfet de la Meuse

Merci. Madame en vous présentant, ensuite M. COLLIN et une personne au fond.

Madame Fanny JOTTER, représentant M. DOSE, Député de la Meuse

Pour répondre en partie à Monsieur qui a déploré le manque d'information des parlementaires sur les récentes déclarations de la Commission Européenne compétente en matière de nucléaire, François DOSE a appris comme vous le contenu de ces déclarations dans la presse ce matin.

Il va faire tout ce qui lui est possible pour obtenir un peu plus d'informations sur ces orientations et en fait, il souhaitait demander au CLIS s'il serait envisageable, lors d'un prochain rendez-vous, de recevoir une personnalité des institutions européennes qui serait susceptible d'éclairer les membres du CLIS à ce sujet.

Monsieur Bernard FITOUSSI – Préfet de la Meuse

Merci Madame ! Je ne pense pas qu'il y ait d'objection à cette proposition. M. MARIE peut-être, une objection à cette proposition ?

Monsieur Michel MARIE – Collectif CDR 55

Non, non, ce n'est pas une objection du tout, pour une fois !

Monsieur Bernard FITOUSSI – Préfet de la Meuse

Donc s'il n'y a pas d'objection de la part des membres du CLIS, c'est bien volontiers que je vais m'employer d'abord à trouver la bonne personne pour la faire entendre, peut-être dans un premier temps au Bureau, et puis éventuellement en plénière si nous pouvions en avoir la possibilité.

Monsieur Claude COLLIN – Nature

Haute-Marne

Il y a environ un an et demi en Bureau j'avais demandé que l'on saisisse la CNE pour qu'elle nous indique à chaque réunion annuelle quelles étaient les sommes engagées par axe, c'est-à-dire sur les trois axes. C'est quand même un indicateur de la volonté de travailler sur d'autres choses que l'enfouissement.

J'avais demandé également que nous soit remise une notice un peu succincte pour nous qui ne sommes pas scientifiques, qui aurait été remise à jour chaque année et qui nous permettrait de suivre d'une manière un peu plus efficiente ce volumineux dossier. Donc l'année dernière, nous avons eu effectivement les sommes engagées sur les trois axes. Nous les avons eues d'ailleurs au Bureau il y a deux ans parce que nous les avons demandées.

Mais il serait souhaitable que cela soit maintenant systématisé par la CNE. Que nous sachions les sommes engagées par axe de recherche chaque année et également que nous ayons une petite notice, je ne dis pas de vulgarisation, mais qui nous aiderait quand même à voir réellement où en est la recherche.

Monsieur Bernard FITOUSSI – Préfet de la Meuse

Je réponds sur le deuxième point : la notice en question a été faite. C'est une note en trois pages qui a été faite par Jérôme STERPENICH, notre secrétaire scientifique. Donc elle vous sera distribuée soit maintenant en séance, soit envoyée dès demain matin.

Elle a été donnée aux membres du Bureau, donc elle sera diffusée à l'ensemble des membres. C'est l'écriture de Jérôme STERPENICH, non pas que je veuille me défausser, il y a le rapport qui est la version officielle et puis il y a un texte, disons un peu plus court pour ne pas dire plus facile, que je me permets de vous conseiller, ce qui me donne l'occasion d'ailleurs de remercier Benoît JAQUET, Sandrine, Jérôme, du travail qu'ils font pour faire vivre votre Commission Locale et je sais qu'en votre nom nous pouvons les remercier tous.

J'avais une demande de parole et ensuite M. MARIE.

Monsieur FRAICHE

Le CLIS est le Comité Local d'Information et de Suivi qui est institué obligatoirement auprès de chaque laboratoire de recherches souterrain. Or, depuis un certain temps, nous nous acheminons inexorablement vers un centre d'enfouissement, ce que n'avait pas dit à l'époque, il y a sept ou huit ans, M. HERMENT, que j'entends toujours dans les médias dire que les Conseils Généraux avaient voté pour un laboratoire et non un centre d'enfouissement.

Autrement dit, cette assemblée-là n'est plus compétente puisque nous allons vers un centre d'enfouissement. Ne serait-il pas bon, en signe de protestation, que le CLIS, Président et Vice-Président en tête, prononce sa dissolution ?

Deuxième question : il y a ici des Conseillers Généraux qui ont voté dans la Meuse à l'unanimité pour ce laboratoire ; au lieu d'attendre 2006 la parole des deux Présidents des Conseils Généraux de Haute-Marne et de Meuse, ne serait-il pas nécessaire de provoquer un vote des deux Conseils Généraux sur cette question pour qu'ils puissent ou non arrêter ce processus ?

Monsieur Bernard FITOUSSI — Préfet de la Meuse

Jusqu'à nouvel ordre, c'est encore le Parlement qui vote la loi.

J'avais une demande de M. MARIE et ensuite M^{me} FRANÇOIS.

Monsieur Michel MARIE – Collectif CDR 55

Si seulement effectivement c'était le Parlement qui votait la loi, oui !

C'est juste une petite information pour Madame : à partir du moment où nous avons eu cette information sur le Parlement Européen qui, je le rappelle, est une dépêche AFP du 6 novembre, nous nous sommes informés un petit peu mieux.

La première information parue dans la presse française date du 5 septembre 2002. 5 septembre ! C'est un article du « Monde » qui est très clair, donc si nous avions voulu nous informer il y avait vraiment de quoi faire.

Monsieur Bernard FITOUSSI — Préfet de la Meuse

Merci M. MARIE. M^{me} FRANÇOIS !

Madame Corinne FRANÇOIS

Je représente la Coordination Nationale des Collectifs opposés à l'Enfouissement un peu partout en France et je crois que tout le monde a en souvenir les sites « granite » qui ont refusé l'enfouissement. Quelque part, il ne s'était sans doute pas présenté comme chez nous, en Meuse et en Haute-Marne.

Je voudrais bien insister sur le fait que les déclarations au niveau de la Commission Européenne sont extrêmement inquiétantes, c'est-à-dire que plus le temps passe et moins le citoyen et maintenant vous, élus locaux, vous avez de prise sur la situation. Tout à l'heure, nous parlions de « comment arrêter le processus ? ». Je crois que c'est vraiment maintenant qu'il faut que nous y réfléchissions si nous avons envie de l'arrêter.

Je voudrais compléter un petit peu les informations que nous avons ; j'ai ici la déclaration de la Commission Européenne. Il y a une mise en commun de recherches dans des laboratoires souterrains européens dans sept États membres de l'Union Européenne. Le réseau renforcera les compétences de l'Union Européenne dans le stockage définitif du combustible irradié.

Je crois qu'aujourd'hui, nous avons peut-être pris la mesure que ce ne sont plus des laboratoires de recherches géologiques, ce sont bien de futurs sites d'enfouissement et Bure en sera certainement un. Peut-être sera-t-il l'unique en France ! La loi prévoyait plusieurs sites en France, peut-être qu'avec la dimension européenne nous n'aurons qu'un seul site en France : pour gérer quels déchets ? Est-ce que ce seront des déchets français ou des déchets d'autres pays européens ?

Et puis il y a la notion de stockage définitif : vous, élus locaux, qui croyez encore à la possibilité de la réversibilité, je crois que là maintenant nous sommes fixés. On cherche bien actuellement à enfouir définitivement des déchets. La réversibilité qui avait été une espèce de maquillage, je crois qu'il faut maintenant lire clairement le projet de l'ANDRA et celui de l'Industrie Nucléaire : ces déchets-là, nous ne pouvons pas les enfouir de façon réversible, ce sera forcément irréversible.

La situation est quand même assez inquiétante et personnellement étant Meusienne, je

vois mal de quoi un « institut de débat local » va pouvoir débattre. Je crois qu'il faut parler clair: ce n'est plus un labo, c'est un futur site d'enfouissement. Concernera-t-il plusieurs pays en Europe? Sera-t-il l'unique en France?

Enfouissement irréversible, est-ce que les populations, est-ce que chaque citoyen au fond de lui-même est d'accord pour faire ça? Voilà, c'est tout ça! Sommes-nous d'accord pour continuer à produire des déchets dont personne au monde ne sait que faire?

Ces textes-là et l'impuissance que je ressens aujourd'hui dans cette assemblée dans laquelle nous sommes tous face à ces déchets, cela pose quand même de sérieuses questions.

Monsieur Bernard FITOUSSI – Préfet de la Meuse

Merci! Je vais donner la parole à M. GUILLAUMONT. Simplement je voudrais recentrer le débat d'un point de vue purement technique.

Je rappelle, à ma connaissance en tout cas, qu'il n'y a qu'un texte de loi qui a été voté, que ce texte de loi est mis en œuvre, qu'il a voté la création d'un laboratoire.

Qu'il y ait des informations sur lesquelles vous avez tout à fait raison de souhaiter davantage de précisions, en particulier quelle est la nature exacte du débat qui est ouvert au sein de quel comité de la Commission Européenne, parce que ce sont des choses tout à fait complexes qu'il faut regarder, qu'il y ait des interrogations, qu'il y ait des questionnements liés à des informations, je le conçois bien. Mais sur le plan technique, je le dis pour certaines personnes qui sont là, il n'y a pas eu de modification de caractère législatif ou réglementaire dans le dispositif arrêté précédemment. M. GUILLAUMONT, il faudrait que vous donniez les précisions sur le montant!

Monsieur Robert GUILLAUMONT – Membre de la Commission Nationale d'Évaluation

C'est une réponse je crois à M. COLLIN qui demandait les sommes qui étaient engagées par axe. Ces sommes figurent dans le document qui est émis par le Ministère « Stratégies et programmes » et je pense qu'elles sont sur Internet. Nous ne les avons

pas reprises dans le rapport de la CNE, effectivement, mais elles sont disponibles.

Monsieur Bernard FITOUSSI – Préfet de la Meuse

D'abord le CLIS a un nouveau site Internet, je le signale. Ce que je vous propose peut-être, M. JAQUET, c'est de récupérer si vous le voulez bien ces informations pour les personnes qui souhaiteraient les avoir.

Monsieur Benoît JAQUET – Secrétaire Général du CLIS

Elles sont là en papier et l'on peut les retirer sur le site Internet du Ministère de la Recherche.

Monsieur Bernard FITOUSSI – Préfet de la Meuse

En tout cas n'hésitez pas à le demander.

Monsieur Antoine ALLEMEERSCH – Conseiller Général de la Haute-Marne

Je ne pouvais pas laisser finir cette réunion sans qu'au moins un élu puisse intervenir parce que les leçons de démocratie, moi je veux bien, mais jusqu'à présent la démocratie sort des urnes. Et dans mon canton, sur les dix-huit communes qui sont représentées au niveau du CLIS, et les dix-huit communes qui ont pris position, cela fait quand même 180 et quelques élus et je pense que l'on n'a pas le droit de faire fi de ces 180 élus.

La démocratie je veux bien, le débat public local, mais à ce moment-là, nous les élus que nous sommes ici et ceux que nous représentons chez nous, nous nous levons et nous laissons la place. J'ai cru comprendre cette après-midi, que la CNE, la science, la connaissance était devant moi et que là-bas et ici, excusez-moi, mais c'était « la France d'en bas ».

Eh bien je regrette infiniment, vous n'avez pas le droit d'avoir un tel propos parce que je pense qu'il faut partager ensemble les responsabilités et nous les élus nous n'avons pas la science infuse. Et quand je dis que les responsabilités, nous les prenons en connaissance de cause, c'est pour les générations futures.

Si aujourd'hui il n'y a qu'un laboratoire en France, il faut vous en prendre à vous-mêmes! Qui n'a pas voulu que des territoires

puissent aussi disposer de surface comme la nôtre pour que les scientifiques travaillent ?

Nous ne faisons pas de politique sur ce dossier, nous n'en faisons pas du tout. En 1991, Monsieur le Préfet vient de rappeler à juste titre le texte de loi, c'est un gouvernement de gauche qui a mis en place le laboratoire de recherches.

Les déchets, quoi que vous en disiez, et nous venons d'en parler toute l'après-midi, et Monsieur SCHAPIRA vous a dit textuellement que quoi que nous fassions, il y aura toujours des déchets à traiter. Alors ensemble, préparons l'avenir des générations futures. Que voulez-vous faire des déchets ?

Je démontre à travers mon intervention que nous avons des gens énervés qui ne comprennent pas la réaction d'élus qui représentent le peuple, parce que M. MARIE, pourquoi ne pas vous présenter à des élections ? Je sais qu'il y a quelques maires dans vos rangs qui ont le courage, eux, de se présenter à des élections locales. Ce n'est pas facile d'être élu.

Il y a eu des élections dernièrement, il y a eu un débat sur le nucléaire. Quand vous dites « il n'y a pas de référendum », il y a eu des élections cantonales. Dans le canton de Poissons, dans le canton de Montiers.

De grâce, nous ne sommes pas allés acheter les voix. Nous avons été élus démocratiquement. Je pense que M^{me} MALFAIT-BENNI et moi-même avons été élus démocratiquement. Nous avons assez débattu sur ce laboratoire depuis 1994 ! Et vous voulez encore des référendums ! Je crois que vous venez d'en avoir, mais les référendums quand ils vous concernent défavorablement, vous êtes contre, vous êtes contre la démocratie.

Je voudrais vous poser une question : le train qui repart en Allemagne, vous allez aider vos collègues allemands à ce qu'il ne rentre pas chez eux avec les déchets qui ont été retraités ?

Nous, les élus, nous pensons, je le redis pour la dernière fois parce que je suis fatigué à force, donner à nos scientifiques français, européens, la meilleure possibilité pour traiter ces déchets et pour, dans les années à venir, trouver la meilleure des solutions possibles. Nous ne disons pas comme vous « *il faut arrêter tout, tout de suite !* ». Que faisons-nous des

déchets encore une fois ?

Et quand je dis les générations futures, nous pouvons être égoïstes comme vous en disant « on ne s'en occupe plus, on ne fait rien, on ne met pas de recherche en place ». Qu'est-ce qu'ils vont dire dans dix ans, quinze ou vingt ans ? C'est un manque de responsabilité totale et on ne s'amuse pas avec ces choses sérieuses que sont le devenir de nos générations futures.

Hier, j'étais en tant que maire devant le Monument aux Morts pour rappeler la mémoire. Mais il a bien fallu qu'à une certaine époque de notre vie, il y ait des jeunes qui partent pour défendre la patrie. On ne leur a pas demandé leur avis. C'était une question de liberté. Aujourd'hui à nous les élus, on nous demande de mettre à la disposition de scientifiques français, européens, trente hectares de terre pour faire de la recherche. Et vous êtes déjà en train de nous dire : les vendus, les achetés, ils sont déjà en train de stocker en Allemagne dans le sel ! Mais attendez ! Moi j'ai voté avec mon Conseil Municipal et au Conseil Général simplement pour un laboratoire de recherche.

Si vous, vous allez plus vite dans la science, si vous en êtes déjà au stockage comme je vous l'ai dit tout à l'heure, moi je ne sais pas, je fais confiance à des scientifiques comme M. SCHAPIRA qui est là ici présent, M. GUILLAUMONT et le Président de la CNE, M. TISSOT.

Je ne sais pas, quand vous êtes malade vous allez voir un docteur, un professeur ou un charlatan ou un rebouteux ? Moi je vais voir un docteur et un professeur.

Monsieur Bernard FITOUSSI – Préfet de la Meuse

Merci ! Je donne la parole à MM. FLEURY, KAISER et MARIE.

Monsieur Jean-Marc FLEURY – Président de l'Association des Élus Meuse/Haute-Marne opposés au projet de laboratoire

Il y a quand même dans ces départements des élus qui sont opposés à ce projet.

Je voudrais répondre sur une petite partie à M. ALLEMEERSCH parce que j'aime bien

dans les réunions parler des choses pour lesquelles nous nous réunissons et aujourd'hui nous recevons la CNE, ce que nous sommes en train d'oublier.

Simplement, par rapport à la représentativité et au fait que les Conseils Généraux aient décidé au nom des populations: je voudrais rappeler qu'en 1994, quand le Conseil Général de la Meuse a pris sa décision, au niveau des citoyens et des campagnes électorales de ces personnes élues à ce moment-là, il n'a jamais été question dans leur programme et dans leur discours électoral, du laboratoire de Bure. Jamais cela n'a été présenté. Ces gens-là ont voté sans rien demander à personne, sans aucune information.

Les gens qui ont voté pour eux ne savaient pas, absolument pas que ces gens-là allaient nous porter candidat au laboratoire de Bure. Donc là je voudrais quand même relativiser ce que disait M. ALLEMEERSCH et quand je dis relativiser je suis gentil. M. ALLEMEERSCH avait l'air de dire tout à l'heure qu'il était représentant de la population sur ce sujet. Quand il a voté, il n'a rien demandé aux gens qui l'ont élu à l'époque et il a voté en son nom. Point final, point à la ligne! C'était un petit peu la parenthèse que je voulais faire, en rappelant que je suis, comme M. ALLEMEERSCH, un élu.

Par rapport à la visite aujourd'hui de ces Messieurs de la CNE parce que c'est là que je voulais quand même rester, j'avais deux questions qui étaient prévues, donc je vais les poser. En page 10 du rapport, vous parlez de la vitesse de creusement inférieure aux prévisions. Je voudrais simplement savoir si la CNE a posé la question à l'ANDRA de savoir pourquoi la vitesse avait été inférieure aux prévisions et si l'on a les réponses techniques. Nous connaissons tous le problème de l'accident, mais en dehors de cet accident nous savons très bien qu'il y avait des retards. Moi je voudrais savoir pourquoi.

L'autre question concernait le second laboratoire: il est vrai qu'avec d'autres, je suis opposé à l'implantation et je fais tout ce que je peux pour que ce deuxième laboratoire ne soit pas implanté ailleurs parce que j'estime qu'ici il n'aurait jamais dû l'être non plus et je me bats aussi pour que cela s'arrête ici.

Simplement, par rapport au deuxième laboratoire, dans le rapport de la CNE, elle dit: ce n'est pas grave, ça respecte la loi et que ce laboratoire soit fait finalement dans quelques années, ce n'est pas dramatique. Cela va respecter la loi et ce n'est pas grave. Simplement moi je pose une question quand même: est-ce que la CNE demande au Parlement d'attendre que le second laboratoire, hypothétique pour l'instant, en soit aux mêmes avancées de recherches que celui qui nous intéresse à Bure, avant de pouvoir voter? Je voudrais connaître la position de la CNE là-dessus, c'est-à-dire: est-ce que la CNE demande que le Parlement attende qu'il y ait bien deux laboratoires au même niveau de recherches ou est-ce que la CNE dit ce n'est pas grave et à la limite le site de Bure peut avancer plus vite dans la voie du centre de stockage?

Monsieur Bernard FITOUSSI – Préfet de la Meuse

Merci! Je donnerai la parole à MM. KAISER, MARIE, LEGRAND et VANNEROT.

Monsieur VANNEROT – Conseiller Général de Meuse

Je suis un des conseillers généraux meusiens qui ont voté l'autorisation de construire et d'exploiter un laboratoire en Meuse. Et depuis, pour répondre à M. MARIE, j'ai été élu plusieurs fois à nouveau, mais c'est vrai que ce jour-là, je n'étais pas mandaté par mes électeurs.

Les électeurs de mon canton ou de ma commune auraient pu me sanctionner plusieurs fois depuis, ils en ont eu de nombreuses occasions et je n'ai jamais caché que j'ai été favorable à la construction et à l'exploitation d'un laboratoire de recherche.

Ce que je voulais préciser c'est que par ailleurs, nous ne sommes actuellement qu'en phase préparatoire à une étude. L'étude n'interviendra que lorsque les forages, lorsque les scientifiques, les chercheurs seront arrivés dans la couche d'argile concernée. Donc, à nous pour l'instant de veiller à ce que les conditions de la recherche future soient les meilleures possibles, objectivement, scientifiquement. C'est tout ce que je voulais dire pour affir-

mer ma position, mais aussi dire : j'ai voté pour un laboratoire, pour des études. Nous sommes encore dans cette phase d'études, n'ayons pas d'a priori sur les préconisations des scientifiques qui auront à travailler dans ce laboratoire.

Monsieur Bernard FITOUSSI – Préfet de la Meuse

Merci M. VANNEROT ! M. GUILLAUMONT pour répondre aux deux questions de M. FLEURY. Ensuite MM. KAISER, MARIE et LEGRAND.

Monsieur Robert GUILLAUMONT – Membre de la CNE

Je vais répondre surtout à la question qui concerne le pouvoir de la CNE. Je dirai que la CNE ne demande rien au Parlement sur le deuxième laboratoire. Elle regrette qu'il n'y en ait pas et qu'un processus ne soit pas relancé, c'est tout. Mais elle le regrette fortement, c'est quand même écrit dans le rapport.

D'un point de vue scientifique, je pense qu'il faut qu'il y ait deux laboratoires. Dans la loi, laboratoire est écrit au pluriel, donc cela veut dire au moins deux et je pense que c'était une position politique que la loi voulait offrir un choix. Je ne peux pas vous en dire plus là-dessus.

Monsieur DUPLESSY – Membre de la CNE

Indépendamment de la situation actuelle, le retard tient à plusieurs choses. La première et sans aucun doute la plus importante, c'est que le système de creusement avec des explosions de faible intensité, de façon à ne pas endommager une zone qui risque d'avoir à être préservée autant que possible, a impliqué effectivement de développer des technologies différentes de celles qui sont utilisées habituellement quand on fabrique un puits de mine.

Quand on fabrique un puits de mine, on ne se pose pas le problème de savoir si cela va endommager sur cinquante centimètres ou un mètre de plus derrière. Alors que là, au contraire, le but de l'opération était de faire un creusement qui endommage le moins possible tout le reste de la roche encaissante.

C'est quelque chose que les industriels ne sont pas habitués à faire parce que c'était la

première fois qu'ils étaient confrontés à un problème comme celui-là. C'est-à-dire à la fois faire une explosion dans un endroit et d'autre part ne pas la détruire au-delà de ce qui est souhaité.

Résultat de l'opération : ils ont été moins vite qu'ils ne l'avaient pensé sur le papier à cause de ce système qui les obligeait à prendre des précautions.

Je suis allé voir, pour ma part, le puits. Je suis descendu dans les premières dizaines de mètres et j'ai été frappé de voir la bonne qualité du puits qui était creusé. Véritablement, nous avons vu que les parois étaient très peu endommagées, ce qui veut dire que des techniques qui ne sont pas les techniques habituelles donnent un résultat intéressant.

Il y a un autre aspect qui retarde un peu les choses, le travail scientifique qui est fait. La recherche scientifique commence dès le creusement du puits et il y a non seulement des équipes de l'ANDRA, mais encore des équipes universitaires de différents laboratoires qui sont sur place et qui travaillent, font des observations au fur et à mesure que le creusement avance. Tout cela prend du temps.

Monsieur Claude KAISER – Association Meuse Nature Environnement

Mon intervention sera un peu vidée de son sens par le départ précipité de M. ALLEMEERSCH à qui je voulais m'adresser, mais enfin je vais le dire quand même parce qu'il y a des gens qui sont arrivés un petit peu en retard, donc je voulais répondre. Je n'ai pas entendu au cours de cette assemblée une mise en cause de la façon dont avait été exercée la démocratie, ni aucune attaque directe contre les conseillers généraux, simplement des questions. Donc j'ai été un petit peu surpris de son intervention virulente.

D'autre part, je voulais lui dire aussi que je pense que c'est un homme sincère ; peut-être que tout le monde n'est pas de mon avis, mais moi je le pense. Simplement, il n'est pas obligé de nous croire quand on lui dit qu'il y aura un enfouissement. Il n'est pas obligé non plus d'entendre la CNE quand elle confirme nos craintes, mais je l'ai entendu dans une certaine émission dire que le jour où l'on parlerait d'enfouissement ou de stockage souterrain,

il serait aux côtés des opposants. Eh bien je lui donne rendez-vous très bientôt.

Monsieur Bernard FITOUSSI – Préfet de la Meuse

Merci ! Je donne la parole à MM. MARIE et LEGRAND.

Monsieur Michel MARIE – Collectif CDR 55

Claude KAISER vient de me faire découvrir que mon ami ALLEMEERSCH n'est pas là. Alors il pose des questions et il s'escamote ! C'est quand même assez curieux !

Donc il n'y a pas de réponse à donner. Simplement, s'il y a des choses à dire, effectivement on entend aujourd'hui la CNE. La CNE fait son travail, on lui a demandé quelque chose. Le sens de mon intervention tout à l'heure, c'était justement de dire qu'il faut se placer largement au-dessus de cela. Si on nous parle de laboratoire, si on nous parle de CNE, de CLIS même, je crois qu'il n'y a plus grand monde qui est dupe, c'est vraiment des hochets pour nous faire croire, les enjeux sont largement supérieurs à tout cela.

Nous avons parlé du Parlement par rapport aux Conseils Généraux, de l'Europe, donc c'est peut-être le moment d'ouvrir les yeux. Évidemment les scientifiques ne sont pas en cause. Je suis comme mon ami ALLEMEERSCH tout à fait favorable à la recherche scientifique contrairement à ce qu'il voulait nous faire croire aussi bien en médecine ou autres.

Justement, quand nous intervenons à notre niveau en tant que citoyens, nous pourrions effectivement faire de la politique aussi comme certains, nous pourrions rentrer dans le système. Nous supposons peut-être aussi en réfléchissant que nous avons peut-être plus de force, de pouvoir de persuasion, en restant à notre place simplement de citoyens. Nous ne sommes pas obligés d'être élus ou à ce compte-là, si nous voulons faire bouger les choses nous sommes tous élus. Comment allons-nous faire ? Je crois qu'il y en a déjà pas mal en France !

Je voudrais simplement dire, puisque nous parlions de Monument aux Morts, que notre intervention en tant que citoyens est justement pour que plus tard, les fameuses générations

futures ne soient pas autour d'un Monument aux Morts et qu'elles ne pensent pas justement à tous ces gens qui ont été sacrifiés par des déchets nucléaires qui ont été enfouis.

Parce que nul ne sait à l'heure d'aujourd'hui et dans les dix années qui vont venir, que vont devenir ces déchets. Alors peut-être que oui, effectivement, dans 500 ans, dans 1 000 ans, dans 5 000 ans il ne se passera rien.

Mais peut-être que déjà dans 50 ans ou dans 100 ans, il va y avoir des fuites par le sous-sol et là, bien malin celui qui ira rechercher la fameuse réversibilité. Et quand cela va revenir dans la biosphère, que ferons-nous dans ce cas-là ?

Et si financièrement, nous en avons parlé au Bureau et c'était bien la première fois que nous entendions parler de cela, si techniquement et financièrement la société qui va arriver dans 50 ans ou 100 ans n'a absolument plus les moyens, que nous serons redevenus un pays du tiers-monde, l'histoire des civilisations nous le montre assez : quand on est en haut, on peut être en bas ; on n'a plus d'argent, on n'a plus de moyens. S'il se passe quelque chose au niveau de la biosphère, des relâchements, comment ferons-nous pour aller rechercher tout cela ? À ce moment-là, il sera temps de dire que nos élus d'avant, ceux qui ont pris des décisions, c'était des beaux salops. Pour leur santé ce sera bien !

Monsieur Bernard FITOUSSI – Préfet de la Meuse

Merci ! M. LEGRAND pour la dernière intervention avant ma conclusion.

Monsieur Francis LEGRAND – Maire de Couvrepuits

Ma réponse est vidée de son sens puisque M. ALLEMEERSCH est parti. Je crois que cela n'a plus aucune espèce d'intérêt. Simplement, permettez-moi de dire à l'adresse des élus des cantons de Meuse et de Haute-Marne qu'il y a dix jours, nous avons tenu notre assemblée nationale des élus opposés à ce projet. Nous étions dans l'Aveyron, un site granitique où l'ANDRA n'est pas présente.

Il y a seulement le risque éventuel qui disparaît au fur et à mesure, qui fond comme neige au soleil, de voir un labo dans le granit.

Nous avons été accueillis par une centaine d'élus, je dis bien par une centaine d'élus de quelques cantons de l'Aveyron, le Député était présent, les Conseillers Généraux des alentours étaient présents. Il y avait une cinquantaine de Maires qui étaient présents pour nous soutenir et pour marquer leur opposition à ce projet.

Je n'ai jamais dit que les Meusiens étaient plus bêtes que les Aveyronnais, mais je m'interroge quand même, à savoir pourquoi un tel refus dans d'autres secteurs que le nôtre.

Monsieur Jean-Paul FEVRE – Représentant syndical

C'est pour une info, parce que dernièrement j'étais au Palais de la Découverte et j'ai vu qu'il y avait un colloque organisé je crois par l'ANDRA sur le traitement des déchets nucléaires et ce, au mois de décembre. Alors je pense que l'information peut intéresser quand même du monde au sein du CLIS. Il est dommage que nous n'ayons pas eu communication de cette information.

Monsieur Bernard FITOUSSI – Préfet de la Meuse

Je ne la connais pas. Si vous me donnez la possibilité de faire les recherches, je vais solliciter l'ANDRA et on vous donnera les éléments d'information dont je disposerai.

Je voudrais d'abord vous remercier, remercier chacun des membres de la Commission Nationale d'Évaluation de se livrer à cet exercice qui n'est pas très facile, qui est parfois très vif, y compris dans les rapports interpersonnels. Je voudrais remercier chacune et chacun d'entre vous d'avoir participé à ce débat et vous rappeler encore une fois qu'il existe un site Internet maintenant dont Benoît JAQUET pourra vous communiquer l'ensemble des éléments.

Monsieur Jean FRANVILLE – CDR 55

Il a toujours été convenu que dans une réunion, on parlait de l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Monsieur Bernard FITOUSSI – Préfet de la Meuse

M. FRANVILLE, à titre de « past-member

» je vous donne la possibilité d'évoquer cette question !

Monsieur Jean FRANVILLE – CDR 55

Concernant la motion adoptée par le CLIS en janvier dernier, je vous rappelle que vous avez une réponse du Gouvernement. Alors, on a dit que cette réponse a été faite à M. FRANVILLE. Faux, absolument faux !

Si elle a été faite à M. FRANVILLE, c'est uniquement parce que Monsieur le Préfet, quand j'ai voulu relancer cette motion avec l'arrivée au pouvoir du nouveau Gouvernement, m'a dit « *je ne m'en charge pas, faites-le si vous le voulez* ». Je l'ai fait en disant bien que ce n'est pas M. FRANVILLE mais un membre du Bureau du CLIS qui demandait une réponse au CLIS.

Le Gouvernement a fait une réponse qu'il m'a envoyée mais dont il a envoyé le double au CLIS, à tel point d'ailleurs que le CLIS en tant que tel, l'a répercutée au Bureau, pas aux membres.

Alors je demande, je ne vais pas entrer dans le contenu de cette réponse, je demande simplement qu'à la prochaine réunion du Bureau nous nous interrogeons sur la réponse du Gouvernement.

Cela me paraît la moindre des choses. Est-ce que le CLIS suit ses propres vœux ou alors fait-il des motions comme cela, pour la galerie ?

Monsieur Bernard FITOUSSI – Préfet de la Meuse

Merci M. FRANVILLE. Je vous remercie ! Cela sera fait.

ÉLECTION DU VICE-RÉSIDENT

Monsieur Bernard FITOUSSI - Préfet de la Meuse

Je vous prie d'excuser M. Bernard TISSOT, le Président de la Commission Nationale d'Évaluation, qui n'a pu être des nôtres cet après-midi mais qui sera très dignement représenté par M. GUILLAUMONT.

Nous allons passer au point de notre ordre du jour qui concerne l'adoption éventuelle par votre Comité Local d'une modification du règlement intérieur visant à permettre la désignation d'un Vice-Président. Quels sont les objectifs de cette modification qui vous est présentée par votre bureau conformément audit règlement intérieur ? Les textes régissant la création et le fonctionnement du Comité Local ne prévoient que la désignation d'un Président, votre serviteur. Et donc en théorie, d'un point de vue purement juridique, il n'est pas possible de prévoir ou de créer d'autres fonctions. Cependant, ce besoin est apparu ou apparaît en tout état de cause dans un certain nombre de circonstances où le Préfet, le Président, n'est pas disponible pour des raisons que je vais évoquer et, de ce fait, bloque un petit peu le fonctionnement du CLIS, pas tant d'ailleurs les plénières que les réunions du Bureau qui sont nombreuses. Ce qui me donne l'occasion d'ailleurs de saluer devant vous tous, le dévouement, le travail acharné qu'accomplissent les membres du Bureau. Nous y passons de très nombreuses heures pour faire avancer le travail, et je tenais en tout cas à les saluer en votre nom à tous.

Pourquoi arrive-t-il que le Préfet ne puisse pas assurer sa mission de Président d'assemblée ? C'est tout simplement que, notamment au cours de ces deux dernières années, vous l'avez constaté, le Préfet se trouve parfois dans des circonstances où il ne peut apparaître publiquement. En particulier, pendant les périodes que nous appelons les périodes de réserve. Ces périodes ont été fréquentes au cours de ces deux dernières années et de ce fait, le Bureau ne pouvait pas se réunir.

L'idée est de permettre qu'en mon absence, en cas d'empêchement pour des raisons diverses et variées, votre institution puisse fonctionner. Puisqu'il faut encadrer cela sur

le plan juridique de manière très précise, je tiens à souligner que, conformément à une étude juridique qui a été faite par les Services de l'Administration Centrale, le Vice-Président ou la Vice-Présidente qui sera désigné n'assume bien entendu que mon remplacement en cas d'empêchement dans la présidence des instances du CLIS, c'est-à-dire l'assemblée plénière le cas échéant et les Bureaux. Une fois cette explication donnée, vous avez dans votre dossier les modifications proposées. Elles figurent en gras et consistent à introduire dans notre règlement intérieur l'existence d'un vice-président et puis les modalités de sa désignation. Les modalités de sa désignation sont des modalités relativement classiques : élections à deux tours dans un premier temps à la majorité absolue des membres présents ou représentés, dans un deuxième temps à la majorité relative. Nous reviendrons tout à l'heure à l'élection ; dans un premier temps, s'il y avait une demande de prise de parole particulière, je souhaiterais tout d'abord soumettre à votre vote la modification de ce règlement intérieur.

Y a-t-il une demande de vote à bulletin secret pour la modification du règlement ? Non. Je vais soumettre cette proposition. Acceptez-vous cette modification du règlement intérieur ? Cette modification est approuvée à l'unanimité moins une voix

Nous pouvons donc passer maintenant à l'élection du Vice-Président. D'ores et déjà, je puis vous indiquer que nous avons reçu deux candidatures : celle de M^{me} MALFAIT-BENNI et celle de M. FLEURY. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non ! Je vais vous demander de bien vouloir inscrire le nom de la personne que vous choisissez pour cette fonction.

Je donne lecture du dépouillement du scrutin : 43 présents ou représentés, 41 votants, 2 blancs et nul, 39 suffrages exprimés. La majorité requise pour être élu au premier tour est de 20 voix. M^{me} MALFAIT-BENNI a recueilli 22 voix. M. FLEURY 17. M^{me} MALFAIT-BENNI est donc déclarée élue vice-présidente. Je vous en félicite. Je félicite également M. FLEURY.

